

PV

Conseil d'administration de Haute Fidélité

Date	Vendredi 5 mai 2023
Réunion	Conseil d'administration
Présent.e.s	Camille BAILLEUX (Dynamo)
	Aurélien DELBECQ (4Ecluses)
	Xavier « Bill » COLLIN (WTPL)
	Sylvain DESPLANQUES (FLOW)
	Nicolas LEFEVRE (Cave aux Poètes)
	Cathy MORENO (Well Done Prod)
	Ambre CASSINI (Grange à Musique)
	Julien MAILLE (Radio Plus)
	Jessica VAILLANT (Radio Campus Amiens)
	Nicolas OSSYWA (Prolifik)
	Phil CHERENCE (ASCA/Beauvais)
	Johann SCHULZ (Haute Fidélité)
	Anne-Laure CHABAT (Haute Fidélité)
	Antoine CORDIER (Haute Fidélité)
Excusé.e.s	Cédric BARRE (La Manufacture)
	Laurent BRIDOUX (Droit de Cité)
	Arnaud ADAM (CMA)
	Antoine GRILLON (Lune des Pirates)
	Alex MONVILLE (La Biscuiterie/La Couveuse)
Prise de notes	Johann SCHULZ, Damien DUSSEAUX, Antoine CORDIER
Durée	2h

ORDRE DU JOUR

- 1/ Arrêt des comptes de l'exercice 2022
- 2/ Changement de commissaire au compte ? (ou pas...)
- 3/ Proposition d'évolution des cotisations pour les régies
- 4/ Validation des demandes d'adhésions
- 5/ Postes vacants sur "médias" et "transmission"
- 6/ Échange sur le contrat de filière et financement du pôle

1/ ARRÊT DES COMPTES 2022

Présentation des comptes par Anne-Laure CHABAT, responsable d'administration

Analyse du bilan simplifié

Les deux dernières années de pandémie (2020 et 2021) ont impacté le déroulement normal de l'activité du pôle régional. Cette année, les restrictions étant levées, l'ensemble des activités prévues ont pu être réalisées en présentiel.

Cet exercice est marqué par la mise en œuvre du projet associatif à travers les différents axes de travail : observation, ressource, concertation et coopération, et appui aux acteurs. Pour la réalisation de ces différentes missions, ainsi que pour pallier certains départs, deux recrutements ont eu lieu en 2022 et l'équipe salariée est désormais stabilisée et au complet.

Le montant total des produits de l'exercice est de 283 624€. Le montant total des charges est de 300 482€. Le résultat net comptable est déficitaire de 16 858€. Pour rappel, celui 2021 était déficitaire de 15 426€.

Lors de l'exercice 2022, HAUTE FIDÉLITÉ n'a pas rencontré de difficultés de trésorerie, malgré les décalages de versement de subventions (notamment de la Région Hauts-de-France/avance en août 2022).

ACTIF	2022			2021		VARIATION	PASSIF	2022		2021		VARIATION
	BRUT	AMORT.	NET		NET				NET	NET		
IMMOBILISATION							FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES					
Immo Incorp.	2 456	2 456	-	-	-	-	Fonds associatifs sans droit de reprises	30 588	30 588	-	-	-
Immo corporelles	10 769	6 875	3 894	4 537	- 643	-	Report à nouveau					
Immo financières	1 854	-	1 854	1 854	-	-	Résultat de l'exercice	66 698	82 124	- 15 426	- 15 426	- 1 432
Total I	15 079	9 331	5 748	6 391			Subvention d'investissement	- 16 858	- 15 426	- 1 432	- 1 432	- 1 432
							Total I	80 428	97 286	- 16 858	- 16 858	- 16 858
CRÉANCES							FONDS DÉDIÉS	7 000	0	7 000	7 000	7 000
Créances clients	6 855		6 855	15 069	- 8 214	- 8 214	Total II	7 000	0	7 000	7 000	7 000
Autres créances	46 548		46 548	114 412	- 67 864	- 67 864	PROVISIONS POUR RISQUES					
Disponibilités	76 853		76 853	54 100	22 753	22 753						
CCA	2 199		2 199	161	2 038	2 038						
Total II	132 455		132 455	183 742			DETTES					
							Dailly					
							Fournisseurs et comptes rattachés					
							Dettes fiscales et sociales	7 037	13 038	- 6 001	- 6 001	- 6 001
							Total III	43 738	23 719	20 019	20 019	20 019
								50 775	86 757	- 35 982	- 35 982	- 35 982
TOTAL GÉNÉRAL	147 535	9 331	138 203	190 133	- 51 930	- 51 930	TOTAL GÉNÉRAL	138 203	190 133	- 51 930	- 51 930	- 51 930

À L'ACTIF

Le montant de l'actif est de 147 535€. L'actif exprime tout ce que HAUTE FIDÉLITÉ possède à la fois en biens et en argent au 31 décembre 2022. L'actif de HAUTE FIDÉLITÉ est essentiellement constitué par l'actif circulant (créances et disponibilités). Les immobilisations représentent 10% du montant total de l'actif, et sont essentiellement constituées de logiciels et de matériel informatique, numérique et de bureau.

Au 31 décembre 2022, les disponibilités s'élèvent à 76 853€.

AU PASSIF

Les fonds associatifs s'élèvent à 80 428€, soit une baisse de -16 858€ par rapport à l'année 2021 où les fonds associatifs étaient de 97 286€.

Les dettes à court termes sont constituées de dettes fournisseurs et dettes sociales et fiscales pour un montant de 50 775€ contre 86 757€ en 2022, à verser en début d'année 2023.

CHARGES	2022	2021	PRODUITS	2022	2021
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats	3 848	22 892	Prestations de services	13 889	7 039
Services extérieurs	29 352	24 771	Subventions d'exploitation	237 333	222 900
Autres services extérieurs	30 163	34 438	Cotisations	24 208	5 913
Impôts et taxes	2 112	2 411	Report de ressources	0	37 118
Charges de personnel	207 530	183 215	Autres dont de transfert de charges	1 110	2 505
Dotations aux amortissements	1 967	7 200	Total I	276 540	275 474
Engagements à réaliser	7 000	0	PRODUITS FINANCIERS		
Autres charges	2 187	71	Total II	202	27
Total I	284 160	274 998	PRODUITS EXCEPTIONNELLES		
CHARGES FINANCIÈRES			Total III	6882	780
Total II	788	353			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			DÉFICIT	- 16 858	- 15 426
Total III	15 534	16 357			
EXCÉDENT					
TOTAL DES CHARGES	300 482	291 707	TOTAL DES PRODUITS	283 625	276 281

Ces trois dernières années le montant total des produits de l'association est stable. Les prestations de services (produits des activités annexes) ont doublé, les montants des cotisations ont été multipliés par 4. Toutes les structures adhérentes ont été facturées à taux plein selon la grille tarifaire des cotisations, sans remise exceptionnelle.

L'association a perçu l'aide à l'embauche pour un contrat d'apprentissage à hauteur de 7 333€.

La part des subventions d'exploitation passe de 222 900€ à 230 000€. La subvention au programme d'activité de la région reste stable (153 000€), néanmoins la DRAC a augmenté de 5 000€ sa subvention passant de 45 000€ à 50 000€. Le conseil départemental de l'Aisne nous accompagne cette année pour la première fois depuis la fusion à hauteur de 5 000€.

Les financements publics de fonctionnement sont stables mais l'association n'a pas fait de demande de financement pour des projets annexes (Haute Fréquence, projet de coopération). Cette baisse de financement de projets est compensée par l'augmentation des cotisations et produits des activités annexes.

Les fonds publics représentent 85% des produits d'exploitation du pôle en 2022 (contre 94% en 2021) et les cotisations 8,7% (contre 2% en 2021).

ENGAGEMENT A RÉALISER EN 2023 SUR SUBVENTIONS VERSÉES EN 2022

Subvention DRAC – « Les Grandes Formes »

Positionnement de 7 000 euros en fonds dédiés

Après comptabilisation des spécificités de l'exercice 2022 (dotations aux amortissements, engagement à réaliser des subventions versées, solde de subventions non perçu,...), la différence entre les produits et les charges de l'exercice conduit à un **résultat net comptable de – 16 858 euros**.

VOTE DU CA

- Le Conseil d'administration arrête les comptes 2022 à l'unanimité est propose à l'assemblée générale de passer le résultat de – 16 858 euros dans le compte « report à nouveau »

2/ CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AU COMPTE

Présentation des différentes proposition par Anne-Laure CHABAT

Cabinet	Nom	Prénom	Tel	Ville	Ref.	Devis HT	Devis TTC
AUDIT EUROP	Hamou	Vincent	03 20 07 79 51 06 11 83 14 35	Lille	J.Poignant/4Ecluses	2 000 €	2 400 €
STC	Meinsier	Sébastien	03 62 84 00 05	Loos	Attacafa	1 990 €	2 388 €
SECOVI	Bellivier	Elodie	03 22 33 60 60	Amiens	HF / CAC actuel	1 705 €	2 046 €

Anne-Laure ajoute que la relation avec le cabinet SECOVI n'est pas évidente car peu investi, et aimerait rapatrier le CAC sur Lille pour faciliter les échanges. Les propositions des deux cabinets lillois sont équivalentes en terme au niveau tarifaire, le cabinet AUDITEUROP a laissé une bonne impression et a paru le plus désireux de travailler avec le pôle.

AVIS CA

- Le Conseil d'Administration propose de soumettre le cabinet AUDITEUROP au vote de l'assemblée générale le 15 mai 2023

3/ PROPOSITION D'ÉVOLUTION DES COTISATIONS POUR LES RÉGIES

La cotisation depuis l'AG de septembre 2020 est d'un montant forfaitaire de 600€ (vote par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration). Ce montant est sans doute passé inaperçu car en 2020 et 2021 une remise exceptionnelle de 70% a été accordée (due à la crise sanitaire) à tous les adhérents et seulement 180€ de cotisation ont été facturés.

En 2022, la cotisation était de 600€ pour toutes les régies.

Suite aux remarques de certains adhérents concernant le montant de l'adhésion au regard du budget global de leur structure, Haute Fidélité a travaillé sur une nouvelle grille.

Cette nouvelle grille a été modifiée et validée en Conseil d'Administration le 5 mai 2023 et sera soumise au vote lors de l'AG du 15 mai 2023.

Les établissements publics ne pouvant pas communiquer à Haute Fidélité, dans le cadre de leur renouvellement d'adhésion ou lors du panorama, de compte de résultat indiquant le total des produits et charges d'exploitation du lieu, et vis-à-vis des structures de droit privé, qui elles, les communiquent et à partir duquel est calculé le montant de leur adhésion, il a été décidé une nouvelle grille à 3 paliers.

Les membres présents s'entendent sur le budget à communiquer qui est celui des frais de : plateau artistique (artistes et intermittents), production, accueil, catering hors fluides et loyers et ressources humaines (salaires des équipes permanentes).

Dans la mesure où les régies ne peuvent communiquer les frais de ressources humaines des permanents, les frais de fonctionnement, ou encore les loyers et fluides, le Conseil d'Administration a décidé, par souci d'équité vis-à-vis des structures de droit privé, de considérer 3 paliers sur la nouvelle grille de cotisation.

- 1) Budget annuel N-2 < 100 000€, une cotisation à 200€
- 2) Budget annuel N-2 > 100 000€ et < 200 000€, une cotisation à 400€
- 3) Budget annuel N-2 > 200 000€, une cotisation à 600€

AVIS DU CA

- Le Conseil d'administration propose d'ajouter une tranche pour les régies (aux 2 tranches proposées) par soucis d'équité pour l'ensemble des adhérents, sachant que le calcul de l'adhésion ne prend pas en compte les salaires mais se base quasi exclusivement sur le plateau artistique.

4/ VALIDATION DES DEMANDES D'ADHÉSIONS

- Antoine CORDIER soumet les demandes d'adhésions
- Utopie Volante – Collège Prod - 59 : Structure de production de spectacles, actions culturelles et festivals autour du ukulélé
- Cellar Prod – Collège Prod - 60 : Studio et label
- La FLAC – Chez Oscaar – Collège Diffusion - 59 : Tiers-lieux culturel à Valenciennes, concerts, lieu ressource, dispositif d'accompagnement
- EYAYA – Le Label – Collège Prod - 80 : Label à Amiens autour des musiques afro
- Circapharnaüm – Festival Loueuse en Vrac - Collège Diffusion - 60 : Festival pluridisciplinaire arts du cirque et musique dans l'Oise, lieu de résidence en milieu rural
- In Illo Tempore – Collège Prod – 59 : Cie d'artistes musiques du monde, traditionnelles, arts de rue etc.
- Mindset – Collège Prod – 59 : Agence d'artistes, focus marketing digital, cultures numériques, cultures urbaines rap
- Rock en Stock – Collège Diffusion – 62 : Festival sur la Côte d'Opale
- Les vents contraires – Collège Diffusion – 59

VOTE DU CA

- Toutes les demandes sont acceptées à l'exception de :
Tori Production pour manque d'infos, pas de prise de contact
Briques Rouges festival pour problème de Licence d'entrepreneur du spectacle

9 nouveaux adhérents intègrent le pôle régional

5/ POSTE VACANTS « MÉDIA » ET « TRANSMISSION

Deux postes sont vacants :

- 1 siège média
- 1 siège transmission

Proposition à faire à RCV sur le collège Média (Maxime Bouquillon) et à l'ARA (Nathanaëlle, Céline ou Marc D'Haussy) d'intégrer le Conseil d'administration.

6/ ÉCHANGE SUR LE CONTRAT DE FILIÈRE ET FINANCEMENT DU PÔLE

Suite aux échanges sur le Basecamp faisant suite au comité stratégique du contrat de filière, un courrier a été adressé au Vice-Président Mr DECOSTER pour faire part de notre déception et d'une baisse d'ambition pour le contrat de filière Hauts-de-France. Il a été rappelé les travaux entre la Région, la DRAC et le pôle pour que le contrat de filière intervienne sur le financement du pôle, alors que celui-ci vient d'accuser 2 déficits successifs (2021-2022) et que les prévisions budgétaires pour 2023 s'avèrent plus sombres, avec un déficit prévisionnel aux alentours de 35/40k.

AVIS DU CA

- Le pôle doit plébisciter une demande auprès de la Région pour que l'enveloppe de 30 000 euros lui soit attribuée. Le Direction doit prendre contact avec le secrétariat pour confirmer un rendez-vous rapidement.
- Le pôle doit mettre un coup de pression à la Région ainsi qu'aux partenaires (stop ou encore...)

- Une demande de rendez-vous filière doit être faite à destination de Xavier BERTRAND et de François DECOSTER avant les vacances d'été afin de caler un rendez-vous pour septembre. Des éléments tangibles sur la filière doivent être produits pour cette occasion.
- Johann propose un rendez-vous de travail avec un comité restreint pour lister les éléments à produire (rendez-vous d'une heure). Aurélien, Camille, Bill, Nicolas se sont proposés pour participer à ces travaux et au rendez-vous

Le co-président,

Aurélien DELBECQ

